

SESSION ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Présents : MM. VERNIS, LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, DEBARNOT, DESTERNES, DORLENCOURT, Mme HAMEL, M. HERMANN, Mme POPY.

Excusée : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL qui a donné pouvoir à Mme POPY.

M. Clément DEBARNOT a été élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014 :

Réuni sous la présidence de M. Christian COLLAYE, adjoint et doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif communal 2014 et arrête les résultats comme suit :

Excédent d'investissement :	+ 367,27 €
Excédent de fonctionnement :	+ 115 317,55 €

Ces sommes seront reprises en excédents reportés au budget 2015.

COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, le Conseil Municipal, après examen, approuve le compte de gestion communal 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 DE L'ÉPICERIE MULTISERVICES

A nouveau réuni sous la présidence de son doyen, M. Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 de l'épicerie multiservices, faisant apparaître un déficit d'investissement de : 2 860,29 € et un excédent de fonctionnement de : 10 584,22 €, résultats identiques à ceux du compte de gestion du receveur, également approuvé.

Compte-tenu du déficit d'investissement, il est décidé de prélever la somme de : 2 860,29 € sur l'excédent de fonctionnement et d'affecter la différence à l'excédent reporté 2015, soit : 7 723,93 €.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Toujours réuni sous la présidence de M. Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 du Service d'Assainissement sur la base des résultats suivants, conformes à ceux du compte de gestion du receveur, examiné et approuvé en même temps :

Excédent d'investissement :	37 485,79 €
Excédent de fonctionnement :	6 680,84 €

Il est décidé de reconduire ces montants, à l'identique, sur l'exercice 2015.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015 :

Après examen, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2015, soit :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	8 924,00 €	48 974,00 €	57 898,00 €
Recettes :	10 000,00 €	47 898,00 €	57 898,00 €

Section de fonctionnement : 468 777,00 €, en dépenses et recettes.

FISCALITE LOCALE :

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2015, les taux votés en 2014, soit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	396 800	23,27 %	92 335 €
Taxe foncière (bâti)	305 400	12,14 %	37 076 €
Taxe fonc. (non bâti)	142 100	27,21 %	38 665 €
Cotis. fonc. des entreprises	22 700	30,52 %	6 928 €
Produit fiscal total :			175 004 €

CONTRIBUTION 2015 DES BUDGETS DE L'EPICERIE ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Vu les charges supportées par la commune en matière d'assurance ou de mise à disposition de personnel, le Conseil Municipal fixe, comme suit, les montants à recouvrer auprès des budgets annexes :

- Epicerie multiservices : 557,00 €
- Service d'assainissement : 800,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal adopte ensuite le budget primitif 2015 de l'épicerie multiservices, équilibré à :

- 11 812,00 € en section d'investissement,
- 12 043,00 € en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Les membres du Conseil Municipal adoptent enfin le budget primitif 2015 du service d'assainissement, arrêté aux montants suivants :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	11 000,00 €	6 500,00 €	17 500,00 €
Recettes :	12 006,00 €	44 138,00 €	56 144,00 €

Section de fonctionnement : 17 343,00 €, en dépenses et recettes.

TRAVAUX A PREVOIR :

Epicerie multiservices : Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance d'un devis établi par la Sté MADIC pour la pose d'un limiteur de remplissage sur l'une des cuves de la station-service. La dépense, évaluée à 4 586 €HT, incombe normalement à l'exploitante mais,

s'agissant d'un investissement important, le Maire propose, à titre exceptionnel, que la commune finance ces travaux, de manière à ne pas fragiliser ce commerce multiservices, primordial pour les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres approuvent cette proposition mais demandent à rencontrer le chargé d'affaires de l'entreprise afin d'avoir plus de précisions sur le devis et les travaux à réaliser.

Travaux de voirie et divers : Le Conseil approuve l'engagement de travaux de réparations sur divers chemins et se déclare également favorable à l'aménagement d'allées transversales dans le cimetière communal.

Rénovation de la salle des fêtes : Après avoir pris connaissance de l'étude de faisabilité réalisée par les services de l'ATDA, chiffrant différentes hypothèses d'extension de la salle des fêtes, les membres s'orientent plutôt vers le scénario le moins coûteux consistant à remplacer la scène existante par une scène amovible et traiter l'acoustique sur toutes les parois.

ADHESION A LA FREDON AUVERGNE :

Compte-tenu des mesures d'accompagnement dont ont déjà bénéficié les services municipaux, au cours des dernières années, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au nouveau réseau FREDON / FDGDON, pour l'année 2015 (cotisation : 120 €).

FLEURISSEMENT :

Mme Pierrette POPY est grandement félicitée pour ses créations originales de bambous aux carrefours de la Croix de la Mission et de la route d'Agonges.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée.